

# Document de notification – Mouvements/transferts transfrontières de déchets

Règlement (UE) n°2024/1157 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024



N° 14131\*02

<b>1. Exportateur - notifiant</b> N° d'enregistrement: Nom: Adresse:  Personne à contacter:  Tél. : Fax Courrier électronique:	<b>3. N° de notification:</b> <b>Notification concernant</b> A.i) Transfert unique: <input type="checkbox"/> ii) Transferts multiples: <input type="checkbox"/> B.i) Élimination (1): <input type="checkbox"/> ii) Valorisation: <input type="checkbox"/> C. Installation de valorisation bénéficiant du consentement préalable (2) (3) Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>												
<b>2. Importateur - destinataire</b> N° d'enregistrement: Nom: Adresse:  Personne à contacter: Tél.: Fax Courrier électronique:	<b>4. Nombre total de transferts prévus:</b> <b>5. Quantité totale prévue (4):</b> Tonnes (Mg): m <sup>3</sup> :												
<b>8. Transporteur(s) prévu(s)</b> N° d'enregistrement: Nom (7): Adresse:  Personne à contacter: Tél.: Fax Courrier électronique: Moyen de transport (5):	<b>6. Période prévue pour le(s) transfert(s) (4):</b> Premier départ: Dernier départ:												
<b>9. Producteur(s) des déchets (1) (7) (8)</b> N° d'enregistrement: Nom: Adresse:  Personne à contacter: Tél.: Fax Courrier électronique: Lieu et procédé de production (6) :	<b>7. Type(s) de conditionnement (5):</b> <b>Prescriptions spéciales de manutention (6):</b> Oui: <input type="checkbox"/> Non: <input type="checkbox"/> <b>11. Opération(s) d'élimination / de valorisation (2)</b> Code D / code R (5): Technique utilisée (6):  Motif de l'exportation (1) (6):												
<b>10. Installation d'élimination (2):</b> <input type="checkbox"/> ou <b>installation de valorisation (2):</b> <input type="checkbox"/> Numéro d'enregistrement: Nom: Adresse:  Personne à contacter: Tél.: Fax Courrier électronique: Lieu effectif de l'élimination/de la valorisation:	<b>12. Dénomination et composition des déchets (6):</b>   <b>13. Caractéristiques physiques (5):</b>  <b>14. Identification des déchets (indiquer les codes correspondants)</b> i) Convention de Bâle - annexe VIII (ou IX s'il y a lieu): ii) Code OCDE [si différent de i]): iii) Liste des déchets de l'UE:  iv) Code national dans le pays d'exportation: v) Code national dans le pays d'importation: vi) Autres (préciser) vii) Code Y: viii) Code H (5): ix) Classe ONU (5): x) N° d'identification ONU: xi) Dénomination ONU: xii) Code(s) des douane(s) (SH):												
<b>15. a) Pays/États concernés, b) numéro de code des autorités compétentes s'il y a lieu, c) points précis d'entrée ou de sortie (point de passage frontalier ou port)</b> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width:33%;">État d'exportation/d'expédition</th> <th style="width:33%;">État(s) de transit (entrée et sortie)</th> <th style="width:33%;">État d'importation/de destination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>b)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>c)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		État d'exportation/d'expédition	État(s) de transit (entrée et sortie)	État d'importation/de destination	a)			b)			c)		
État d'exportation/d'expédition	État(s) de transit (entrée et sortie)	État d'importation/de destination											
a)													
b)													
c)													
<b>16. Bureaux de douane d'entrée et/ou de sortie et/ou d'exportation (Union européenne):</b> Entrée: Sortie: Exportation:													
<b>17. Déclaration de l'exportateur / du notifiant / du producteur (1):</b> Je soussigné certifie que les renseignements indiqués sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites prévues par la réglementation ont été remplies et que le mouvement transfrontière est ou sera couvert par toutes les assurances ou garanties financières requises.													
Nom de l'exportateur / du notifiant Date: Signature: Nom du producteur Date: Signature:	<b>18. Nombre de d'annexes jointes</b>												
RÉSERVÉ AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES													
<b>19. Accusé de réception délivré par l'autorité compétente des pays d'importation - de destination / de transit (1) / d'exportation - d'expédition (9):</b> Pays: Notification reçue le: Accusé de réception transmis le: Nom de l'autorité compétente: Cachet et/ou signature:	<b>20. Consentement écrit (1) (8) au mouvement accordé par l'autorité compétente de (pays):</b> Consentement accordé le: Consentement valable du: au Conditions particulières: Non <input type="checkbox"/> Si oui, voir case 21 (6): <input type="checkbox"/> Nom de l'autorité compétente: Cachet et/ou signature:												
<b>21. Conditions particulières au consentement au document de mouvement ou raisons de l'objection</b>													

(1) Requis par la convention de Bâle.

(2) En cas d'opération R12/R13 ou D13 à D15, joindre aussi s'il y a lieu, les renseignements correspondants sur les opérations ultérieures R12/R13 ou D13 à D15 et sur la (les) installation(s) où seront effectuées les opérations ultérieures R1 à R11 ou D1 à D12.

(3) À remplir pour les mouvements dans la zone de l'OCDE et seulement dans les cas visés par B ii).

(4) Joindre une liste détaillée en cas de transferts multiples.

(5) Voir les codes sur la liste des abréviations et des codes ci-jointe.

(6) Joindre des renseignements plus détaillés s'il y a lieu.

(7) Joindre une liste s'il y a plusieurs producteurs ou transporteurs.

(8) Si la législation nationale l'exige.

(9) Le cas échéant, dans le cadre de la décision de l'OCDE.

## Liste des abréviations et codes utilisés dans le document de notification

<b>OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11)</b>																																																
D1	Dépôt sur ou dans le sol, (par exemple, mise en décharge)																																															
D2	Traitement en milieu terrestre, (par exemple, biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols)																																															
D3	Injection en profondeur, (par exemple, injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles)																																															
D4	Lagunage, (par exemple, déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins)																																															
D5	Mise en décharge spécialement aménagée, (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes des autres et de l'environnement)																																															
D6	Rejet dans le milieu aquatique, sauf l'immersion en mer																																															
D7	Immersion en mer, y compris enfouissement dans le sous-sol marin																																															
D8	Traitement biologique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste																																															
D9	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination)																																															
D10	Incinération à terre																																															
D11	Incinération en mer																																															
D12	Stockage permanent, (par exemple, placement de conteneurs dans une mine)																																															
D13	Regroupement ou mélange préalablement à l'une des opérations de cette liste																																															
D14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste																																															
D15	Stockage préalablement à l'une des opérations numérotées de cette liste																																															
<b>OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11)</b>																																																
R1	Utilisation comme combustible (autrement qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie (Bâle/OCDE) - Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (UE)																																															
R2	Récupération ou régénération des solvants																																															
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants																																															
R4	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques																																															
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques																																															
R6	Régénération des acides ou des bases																																															
R7	Récupération des produits servant à capter les polluants																																															
R8	Récupération des produits provenant des catalyseurs																																															
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles usées																																															
R10	Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie																																															
R11	Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10																																															
R12	Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11																																															
R13	Mise en réserve de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations figurant sur cette liste																																															
<b>TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7)</b>		<b>CODE H ET CLASSE ONU (case 14)</b>																																														
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Fût</li> <li>2. Tonneau en bois</li> <li>3. Bidon (jerrycane)</li> <li>4. Caisse</li> <li>5. Sac</li> <li>6. Emballage composite</li> <li>7. Récipient à pression</li> <li>8. Récipient pour vrac</li> <li>9. Balle</li> <li>10. Autre (préciser)</li> </ol>		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Classe ONU</th> <th style="text-align: left;">Code H</th> <th style="text-align: left;">Caractéristiques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>H1</td> <td>Matières explosives</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>H3</td> <td>Matières liquides inflammables</td> </tr> <tr> <td>4.1</td> <td>H4.1</td> <td>Matières solides inflammables</td> </tr> <tr> <td>4.2</td> <td>H4.2</td> <td>Matières spontanément inflammables</td> </tr> <tr> <td>4.3</td> <td>H4.3</td> <td>Matières ou déchets qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables</td> </tr> <tr> <td>5.1</td> <td>H5.1</td> <td>Matières comburantes</td> </tr> <tr> <td>5.2</td> <td>H5.2</td> <td>Peroxydes organiques</td> </tr> <tr> <td>6.1</td> <td>H6.1</td> <td>Matières toxiques (toxicité aiguë)</td> </tr> <tr> <td>6.2</td> <td>H6.2</td> <td>Matières infectieuses</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>H8</td> <td>Matières corrosives</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>H10</td> <td>Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>H11</td> <td>Matières toxiques (effets différés ou chroniques)</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>H12</td> <td>Matières écotoxiques</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>H13</td> <td>Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.</td> </tr> </tbody> </table>		Classe ONU	Code H	Caractéristiques	1	H1	Matières explosives	3	H3	Matières liquides inflammables	4.1	H4.1	Matières solides inflammables	4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables	4.3	H4.3	Matières ou déchets qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables	5.1	H5.1	Matières comburantes	5.2	H5.2	Peroxydes organiques	6.1	H6.1	Matières toxiques (toxicité aiguë)	6.2	H6.2	Matières infectieuses	8	H8	Matières corrosives	9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau	9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)	9	H12	Matières écotoxiques	9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.
Classe ONU	Code H	Caractéristiques																																														
1	H1	Matières explosives																																														
3	H3	Matières liquides inflammables																																														
4.1	H4.1	Matières solides inflammables																																														
4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables																																														
4.3	H4.3	Matières ou déchets qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables																																														
5.1	H5.1	Matières comburantes																																														
5.2	H5.2	Peroxydes organiques																																														
6.1	H6.1	Matières toxiques (toxicité aiguë)																																														
6.2	H6.2	Matières infectieuses																																														
8	H8	Matières corrosives																																														
9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau																																														
9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)																																														
9	H12	Matières écotoxiques																																														
9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par exemple un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.																																														
<b>MOYENS DE TRANSPORT (case 8)</b>																																																
R = Route																																																
T = Train/Rail																																																
S = Mer																																																
A = Air																																																
W = Navigation intérieure																																																
<b>CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13)</b>																																																
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poudreux / pulvérulent</li> <li>2. Solide</li> <li>3. Pâteux / sirupeux</li> <li>4. Boueux</li> <li>5. Liquide</li> <li>6. Gazeux</li> <li>7. Autre (préciser)</li> </ol>																																																

On trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle, les codes OCDE et les codes Y, dans un manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du secrétariat de la convention de Bâle.